

# **Rapport des Commissaires aux Comptes** sur l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## **Paref**

Société anonyme  
au capital de 36 120 950 €  
153, boulevard Haussmann  
75008 Paris

**Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2020**  
**18<sup>ème</sup> résolution**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux Comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **PricewaterhouseCoopers Audit**

### **Commissaire aux Comptes**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## **PAREF**

Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2020

### 18<sup>ème</sup> résolution

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « actions gratuites ») au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

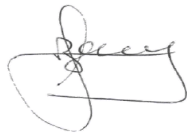
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Laurent Bouby  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Eric Bulle  
Associé